

## Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du vendredi 29 janvier 2016

Les élus du SNUipp-FSU vous souhaitent, Monsieur l'Inspecteur d'académie, la bienvenue dans notre département. Nous formulons le souhait de poursuivre avec vous, dans un esprit de confiance et de cordialité, le dialogue social de qualité que nous connaissons dans la Marne.

Avant d'évoquer ce qui concerne spécifiquement notre département, en rapport avec les points à l'ordre du jour de cette commission, quelques réflexions d'ordre national semblent s'imposer.

Le rapport parlementaire du comité de suivi de la Loi de refondation de l'école, publié le 13 janvier, pointe clairement un certain nombre d'insuffisances : priorité au primaire diluée par la réforme de rythmes et par des créations de postes en grande partie absorbée par une hausse démographique non anticipée, retard dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, formation des enseignants à la peine...

Nous ne sommes pas surpris par ce constat. Le regard porté aujourd'hui par les enseignants sur leur métier à travers l'enquête menée à la demande du SNUipp-FSU par Harris interactive est sévère.

Le fossé se creuse entre de réelles motivations tournées vers l'élève (réussite des élèves, transmission des savoirs, pédagogie, travail en équipe) et de fortes insatisfactions envers un métier jugé « à bout de souffle » (83% d'insatisfaction sur les salaires, 91% sur la formation, 80% sur le temps et la charge de travail, 88% sur les tâches administratives...). Nous n'approfondirons pas plus avant l'analyse de cette enquête que nous vous invitons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à consulter, si ce n'est déjà fait.

Concernant les points à l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons faire quelques remarques et formuler quelques demandes.

Concernant la direction d'école, nous réaffirmons notre désaccord avec le profilage des directions d'écoles de 10 classes et plus. Pour le SNUipp-FSU, être directrice ou directeur d'une école à 9 ou 10 classes ne change pas les difficultés inhérentes à la fonction.

Nous tenons aussi à rappeler que nous souhaitons que les avis émis par les commissions tiennent compte du fait qu'il y a une formation prévue pour les candidats inscrits sur la liste d'aptitude et que certaines lacunes pourront être comblées au cours de celle-ci.

Nous aborderons dans les questions diverses que nous vous avons envoyées, celle de l'interdiction du travail à temps partiel pour ces collègues en vigueur dans la Marne.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire d'aller au-delà des mesures actées dans le protocole académique de simplification des tâches administratives. Il est tout aussi indispensable de restaurer la confiance faite aux directeurs et aux équipes. Cela passe, en toutes circonstances, par une communication apaisée, tant à l'oral que par voie télématique, entre les directeurs d'école et les IEN.

Concernant les départs en stages CAPA-SH, la circulaire sur les RASED, parue au BO du 28 août 2014, a réaffirmé la spécificité et le caractère non substituable du dispositif RASED dans la prise en charge des difficultés durables rencontrées par les élèves. Le peu de candidatures pour les postes G peut s'expliquer par l'absence de départs dans cette option les années précédentes. Il n'en reste pas moins que la situation est préoccupante au regard du nombre de postes vacants. Nous souhaitons attirer votre attention, Monsieur l'Inspecteur d'académie, sur l'exigence de la présence effective des trois professionnels (E, G, psychologues) qui permet le croisement spécifique des regards pour définir les aides nécessaires aux élèves en difficulté et de répondre à la complexité des situations vécues par les enfants et les acteurs de l'école.

C'est pourquoi nous demandons que tous les premiers vœux des collègues puissent être retenus dans les options E et G et qu'une relance ait lieu sur les postes G. Une analyse fine de la répartition territoriale des postes G et des postes de psychologues scolaires dans notre département nous semble aussi nécessaire.

Face aux énormes besoins dans ces options, le SNUipp-FSU souhaite que tous les premiers vœux dans les options D et F soient également retenus.

Concernant le mouvement intra-départemental, suite aux groupes de travail qui se sont tenus en novembre 2015, Madame l'Inspectrice d'académie avait arrêté des décisions avec lesquelles nous ne sommes pas totalement en accord pour des raisons d'équité, de transparence ou d'efficacité : nominations sur postes à profil assorties d'une période d'essai, profilage de certains types de postes... Nous ferons des remarques en séance sur ce point de l'ordre du jour.

Nous tenons cependant à réaffirmer dans cette déclaration que le profilage des postes « plus de maîtres que de classes » ne correspond pas aux dernières préconisations du rapport de septembre 2015 du comité national de suivi de ce dispositif et, pour le SNUipp-FSU, nuit à son efficacité. Il faut davantage faire confiance aux équipes qui ont élaboré un projet et leur laisser l'autonomie nécessaire pour le mettre en œuvre.

Pour finir, sur la base de la circulaire sur les frais de déplacement et ordre de mission qui vient de paraître au BO du 14 janvier 2016, le SNUipp-FSU réitère la demande faite lors de la CAPD du 4 décembre 2015 et restée sans réponse : Les PES doivent avoir la possibilité de choisir entre le versement de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) et l'indemnité de stage et de déplacement régie par le décret du 3 juillet 2006 si ce régime indemnitaire leur est plus avantageux. D'autre part, les stagiaires, qui avaient déjà touché une partie de l'IFF et souhaitent percevoir l'indemnité de stage et de déplacement, doivent pouvoir la rembourser.

Lors de l'audience du 7 janvier dernier, la direction des affaires financières (DAF) du ministère a confirmé sans ambiguïté cette possibilité au SNUipp-FSU.